



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1611

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 octobre 2021, le règlement numéro 1611 intitulé : « **Règlement concernant la signalisation et remplaçant le règlement numéro 1407** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca).

Ville de Bécancour, le 13 octobre 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville